



Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 septembre 2023



Personnes présentes : Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, DEGEUSER Simon, LAGRENE Franck, DEGROOTE Philippe, LALIN Raphaël, LETERME Julien,

Mme ANSELIN Ghislaine, DERON Laurence, VERMEESCH Julie, BUKOWINSKI Nathalie

Procuration : Jean Pierre SANTY à Christian THIEVET

Roger CANDAS à Ghislaine ANSELIN

Sébastien ROUSSELLE à Laurence DERON

Absent excusé : Christian BOISLEUX

Est élue secrétaire de séance Madame Ghislaine ANSELIN

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire donne lecture du PV du 12 juillet 2023. Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.

1) Validation du Plan PLUI

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet du PLUI concernant la commune et propose d'en débattre.

Très peu de terrains sont disponibles en agglomération. C'est pourquoi, Le Conseil Municipal souhaite ajouter d'autres terrains à urbaniser. Au vu du nombre prévisionnel de 92 logements souhaite ajouter d'autres zones de constructions hors agglomération pour l'implantation d'habitations, de commerces et de services dont la construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajouter d'autres terrains à urbaniser repéré sur le plan annexé.

2) Identification des zones d'accélération

Monsieur le Maire présente le courrier reçu par Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture concernant la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose d'en débattre.

L'Assemblée ne souhaite pas que la commune soit complètement entourée de zones d'énergies renouvelables, vu la présence de nombreuses éoliennes au Sud-Ouest de la commune et la présence à moins de 3km d'un important méthanisateur qui génère un trafic routier dense en agglomération.



Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas identifier de nouvelles zones d'accélération.



3) Instauration du permis de démolir pour les bâtiments d'une qualité patrimoniale et historique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de démolir n'existe plus de manière générale. Il propose de l'instaurer à nouveau notamment pour préserver les bâtiments d'une qualité patrimoniale et historique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer le permis de démolir.

4) Instauration d'une déclaration préalable pour le renouvellement ou la création de clôture

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la mise en place d'une autorisation préalable concernant l'implantation ou le renouvellement de clôture notamment en limite du domaine public.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer la déclaration préalable lors de l'implantation ou le renouvellement d'une clôture.

5) Location du logement 36 Rue André Mercier

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de mise en location du logement situé 36 Rue André Mercier et souhaite recueillir l'avis du Conseil. Considérant qu'il convient d'effectuer un DPE qui risque de classer énergétiquement le logement en catégorie G et du projet d'aménagement du centre bourg.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée ne souhaite pas remettre en location ce logement.

6) Renouvellement de la convention de passage temporaire de canalisations d'irrigation pour la SCEA BOISLEUX VIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention de passage temporaire de canalisations d'irrigation de la SCEA BOISLEUX VIS arrive à échéance et propose de la renouveler à l'identique.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de Passage temporaire de canalisation d'irrigation à l'identique.

7) Création d'une convention de passage temporaire de canalisations d'irrigation pour Monsieur DEGEUSER Régis.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur DEGEUSER Régis a réalisé une traversée souterraine au chemin d'Inchy.

Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place une convention de passage pour Monsieur DEGEUSER Régis au prix de 50 euros la traversée.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une convention de passage temporaire d'une canalisation d'irrigation pour Monsieur DEGEUSER Régis au prix de 50 euros la traversée.

8) Demande de mise à disposition d'une salle par la paroisse Saint Vaast des Vallées Scarpe Sensée

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de la paroisse de mise à disposition d'une salle 1h30 par semaine pour l'enseignement du catéchisme. Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition à titre gracieux la salle périscolaire ou la salle situé derrière la salle des fêtes, dans le cas où la salle périscolaire serait occupée, pour l'année scolaire 2023-2024.

9) Renouvellement du contrat de l'agent technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent technique Monsieur Benoît CAUDRON arrive à échéance fin septembre et propose de le renouveler à l'identique pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de l'agent technique à l'identique.

10) Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remboursement par l'assurance de la commune des deux sinistres sur la commune durant la période estivale concernant du mobilier urbain.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de bail commercial pour la micro-crèche est en cours d'étude par la commission travaux et finances et propose de solliciter les services de Maître MOULIN pour la rédaction de ce dernier.

L'étude du Centre Bourg avance également. Un rendez-vous avec le paysagiste doit être programmé dans les prochains jours.

Enfin, la FDE a accordé une subvention à la commune pour le renouvellement de l'éclairage public de la dernière tranche (Résidence de la Petite Sensée et Rue André Mercier).

La séance est levée à 23h00.